



FAURÉ HENRI
404^e Infanterie
11^e Compagnie
26. 6. 24 septembre 1918
à Cabrol (Somme)
à l'adresse de la sœur
Thérèse (Paris)

en ligne et ce sont des pite à travers la
plaine ! Todem est impeccable, impressionné par
les gaz, que les Boches envoient en grandes
quantités. Dans la tranchée on est dans les
nuages sur les autres car il est impossible de se
montrer de loin !
Le 21 j'étais à la soupe aussi
je ne suis pas en corvée ! Tant se faire bien
mais une fois retournés les Boches envoient des
gaz et j'en respire pas mal ! Heureusement
qu'ils ne sont que suffocants ! La corvée
reste sans une fièvre malgré une intense
bombardement

Le 22 on restait en cette fois
j'en suis ! On doit faire deux voyages en
ligne, mais les Boches tombent tellement
la piste qu'on décide de tout prendre en
une seule fois ! Au retour du voyage j'étais
en tête avec l'adjudant et Schorung quand
un 88 éclate à 3 mètres de nous ! J'en prends
un coup dans la jambe gauche ! Venir, si je
pouvais être évacué ! Je suis sûr la machine
et c'est justement celui qui m'a évacué au
mois d'août. Sans hésiter il me fait un
pansement et ma fiche d'évacuation !!

Je reviens vers la tranchée au
vant des copains et tous envoient mon sort
je me débale en vitesse vers Ouderdun
on se trouve les G B C. Juste comme les
Boches tombent le canif. Je grimpe dans
l'auto avec l'Américain qui conduit
et une heure après je suis à l'ambulance

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER
ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE
Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.
Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche deux Août 1918*
Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du FASCICULE DE MOBILISATION (pages colorées appartenant :
1^o à l'ARMÉE DE TERRE y compris les TROUPES COLONIALES et les hommes des SERVICES AUXILIAIRES ;
2^o à l'ARMÉE DE MER y compris les INSCRITS MARITIMES et les ARMATEURS de la MARINE.
Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'application du présent décret.
Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine.



La Lettre d'Informations

PERMANENCES

Lundi : 18 h 00 à 19 h 00
Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00
Samedi : 10 h 30 à 11 h 45

D36
PRONLEROY

SEPTEMBRE

N° 72

03.44.51.74.03

www.pronleroy.com

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

BROCANTE

PRONLEROY

COUVERTE



Sous Chapiteau

Réservation : 2 ou 4 mètres
Particulier : 3€ / mètre
Professionnel : 6€ / mètre



Hors Chapiteau

Particulier : 2m gratuits...
Au-delà : 3€ / mètre
Professionnel : 5€ / mètre

Année scolaire 2014/2015 Calendrier des écoles publiques

Semaine de 4,5 jours (Mercredi Matin)

Département de l'Oise

Périodes	Calendrier	Jours de rattrapage
Rentrée des Enseignants	Lundi 1 ^{er} Septembre 2014	
Rentrée des élèves	Mardi 2 Septembre 2014	
TOUSSAINT	Vendredi 17 Octobre 2014 Au Lundi 3 Novembre 2014	
NOEL	Vendredi 19 Décembre 2014 Au Lundi 5 Janvier 2015	
HIVER	Vendredi 20 Février 2015 Au Lundi 9 Mars 2015	
PRINTEMPS	Vendredi 24 Avril 2015 Au Lundi 11 Mai 2015	Mercredi 13 Mai 2015 après midi Mercredi 27 Mai 2015 après midi
ETE	Vendredi 3 Juillet 2015	

Réforme des rythmes scolaires

Horaires scolaires

A compter de Septembre 2014

PRONLEROY

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	début	08 :45	08 :45	08 :45	08 :45	08 :45
	fin	12 :05	12 :05	11 :05	12 :05	12 :05
APRES MIDI	début	13 :40	13 :40	X	13 :40	13 :40
	fin	15 :45	15 :45	X	15 :45	15 :45

Soit un total hebdomadaire de : 24h

Attention

A compter de Mars 2015 les détecteurs de fumée seront obligatoires dans nos habitations afin de limiter les risques d'incendie.

Déjà de nombreuses démarches téléphoniques vous proposent ces détecteurs à des prix bien exagérés alors que les premiers modèles (photo ci contre) sont disponibles dans toutes les grandes surfaces de bricolage au prix indiqué.

Soyez vigilants

Détecteur De fumée KIDDE, durée des piles 1 ans, CE - NF

Réf 67006373
★★★★★ (11)

Alerte sonore en cas de fin de vie des piles : Oui
Autonomie des piles (en années) : 1
Piles d'alimentation fournies : Oui

14.85€ / Unité
dont 0.01€ d'éco-part. au recyclage des D3E



Communiqué de presse

Aide à la Complémentaire Santé (ACS) et Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) de nouveaux plafonds au 1er juillet 2014

Pour être mieux remboursé de vos soins médicaux, il est utile de bénéficier d'une complémentaire santé. Afin de faciliter l'accès à la complémentaire de santé de votre choix, l'Assurance Maladie vous propose deux aides dont l'attribution dépend de votre situation personnelle ainsi que de vos ressources :

▣ la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC),

▣ l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

Au 1^{er} juillet 2014, le plafond de ressources de ces deux aides change :

Nbre de Personnes	Plafond CMUC		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
1	8 645	720	11 670	973
2	12 967	1 081	17 505	1 459
3	15 560	1 297	21 006	1 751
4	18 153	1 513	24 507	2 042
5	21 611	1 801	29 175	2 431
Par personne En +	+ 3 457,80	+ 288,15	+ 4668,04	+ 389

Pratique : Afin de vous aider à savoir si vous pouvez bénéficier de l'une de ces aides, l'Assurance Maladie met à votre disposition sur son site www.ameli.fr* un simulateur de droits qui vous permet d'obtenir en un clic une estimation anonyme et gratuite de votre droit.

*rubrique « vous êtes assuré » > simulateur CMUC - ACS.

Ramassage des Déchets verts

Les sacs de déchets ne doivent être déposés sur le trottoir que la veille du ramassage soit le Lundi.

La période et les jours de collecte 2014

En 2014, la collecte des déchets verts aura lieu :

- Du lundi 14 avril au vendredi 1^{er} août
 - Du lundi 1^{er} septembre au vendredi 24 octobre Attention : il n'y a pas de collecte des déchets verts durant le mois d'août.
- Les jours de collecte restent inchangés

